

DIVISION DE LYON

Lyon, le 30 novembre 2007

N/Réf. : Dép- Lyon-N° 1547 -2007

**Monsieur le directeur  
EDF – CNPE de Saint-Alban****BP 31  
38550 Le Péage Du Roussillon**

**Objet** : Inspection *du CNPE de Saint-Alban*  
Identifiant de l'inspection : *INS-2007-EDFSAL-0001*  
Thème : *Compétences – Habilitations - Formations*

**Réf.** : 1/ Décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963  
2/ Loi n°2006-686 du 13 juin 2006

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection de votre établissement de Saint-Alban le 28 novembre 2007 sur le thème « Compétences – Habilitations - Formations ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

**Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 28 novembre 2007 était consacrée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du CNPE de Saint-Alban.

Les inspecteurs se sont intéressés à la déclinaison des référentiels nationaux et au suivi de la formation et des habilitations des agents dans les services, plus particulièrement dans le service automatisme-électricité et dans le service travaux.

L'inspection n'a pas donné lieu à de constat notable mais à mis en évidence des axes de progrès, notamment sur l'harmonisation du suivi des formations / habilitations dans les différents services et sur l'évaluation des formations par les participants.

## **A. Demandes d'actions correctives**

Les inspecteurs se sont intéressés au compagnonnage qui est de plus en plus pratiqué pour former les nouveaux agents. A l'issue de la période de compagnonnage une évaluation des connaissances acquises est faite par le tuteur, en revanche, aucune évaluation n'est faite du compagnonnage par l'apprenti. Cette évaluation vous permettrait sans doute de tirer un retour d'expérience et de faire évoluer vos pratiques de compagnonnage.

### **1. Je vous demande de mettre en œuvre un dispositif d'évaluation du compagnonnage.**

Les inspecteurs ont ensuite regardé comment était assuré le suivi des formations par les différents services. Il s'avère que chaque service a développé son propre outil informatique pour suivre les qualifications et les habilitations de ses agents. Tous ces outils sont très différents et certains ne permettent pas d'avoir une vision prévisionnelle sur l'échéance des habilitations.

### **2. Je vous demande d'harmoniser les pratiques de suivi des formations entre vos différents services, notamment en utilisant un outil de pilotage commun.**

Les inspecteurs ont apprécié que chaque service dispose d'un référent dit « S4 », sur le thème de la formation. En revanche, certaines formations, comme celles sur la sécurité, la radioprotection ou l'incendie, sont gérées par le service formations et d'autres, spécifiques au métier, sont gérées par les services eux-mêmes. De même, certains dossiers individuels de formation (DIF) sont gérés par le service d'appartenance de l'agent d'autres par le service formation. Cette organisation est apparue confuse aux inspecteurs.

### **3. Je vous demande de me proposer une nouvelle organisation du suivi des formations qui soit identique quelque soit le service de l'agent.**

Les inspecteurs ont examiné par échantillonnage les attestations de stage de plusieurs agents à partir des plans individuels de formations (PIF). Il s'avère que certaines attestations sont manquantes. Ces attestations permettent de savoir si les agents ont acquis durant la formation les connaissances suffisantes ou si au contraire un complément de formations est nécessaire.

### **4. Je vous demande de contrôler l'ensemble des DIF et de m'indiquer quel pourcentage de dossiers présente des attestations manquantes.**

### **5. Je vous demande de m'indiquer les actions à entreprendre pour les agents dont les attestations sont manquantes.**

### **6. Je vous demande de m'indiquer le plan d'actions que vous comptez mettre en place pour que cette situation ne se renouvelle plus.**

Les inspecteurs ont constaté que le personnel qui participe aux astreintes n'est pas forcément à jour de ces qualifications. C'est le cas notamment du personnel du service automatisme dont la qualification pour intervenir sur le système de protection intégré numérique (SPIN) ne peut se faire que sur des fortuits. Cette situation ne m'apparaît pas acceptable. En effet, le personnel d'astreinte est potentiellement amené à intervenir dans une situation critique et il est donc souhaitable qu'il y ait au moins une personne habilitée pour réaliser l'intervention.

### **7. Je vous demande de prendre en compte les qualifications et les habilitations des agents dans leur sélection pour les astreintes.**

## **B. Compléments d'information**

Pour avoir une bonne vision des compétences au sein de vos services et d'anticiper au mieux pour les années à venir les besoins en terme de formation, vous avez développé des cartographies de compétence. Cet outil n'a pas encore été développé au sein du service conduite pour le métier d'opérateurs ni au sein du service travaux. J'ai noté qu'une cartographie serait développée au premier trimestre 2008 par le service conduite.

- 8. Je vous demande de me transmettre cette cartographie à la fin du premier trimestre 2008 et de m'informer des difficultés éventuelles quant à sa mise en œuvre.**
- 9. Je vous demande de me justifier les raisons qui ont conduit à la non-réalisation de ces cartographies de compétences au sein du service travaux.**

Les inspecteurs ont apprécié que des objectifs de présence terrain des managers soient définis et qu'un outil commun permette de piloter ces objectifs. Cependant les inspecteurs ont constaté que beaucoup de managers n'avaient pas atteint leurs objectifs sur les cinq derniers mois (date de la mise en place de cet outil de suivi).

- 10. Je vous demande de me justifier ces écarts.**

## **C. Observations**

Néant.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excédera pas deux mois, sauf avis contraire.

Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,**

**signé par : P. HEMAR**